



14ème législature

Question N° : 782	De Mme Sandrine Doucet (Socialiste, républicain et citoyen - Gironde)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Transports, mer et pêche		Ministère attributaire > Transports, mer et pêche
Rubrique > transports par eau	Tête d'analyse > ports	Analyse > politique maritime. activités. développement. perspectives.
Question publiée au JO le : 25/11/2014 Réponse publiée au JO le : 03/12/2014 page : 9495		

Texte de la question

Mme Sandrine Doucet attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur les potentialités en termes d'emplois et de développement d'une politique industrielle maritime et fluviale incluse dans les territoires urbains. A l'échelle mondiale, c'est le Nord-Ouest européen qui concentre encore les flux, dans un contexte de concurrence mondialisée ; la France a longtemps occulté cette concurrence se réfugiant derrière les chiffres les plus spectaculaires de sa puissance maritime, les tenant comme seul affichage de sa politique maritime. Après avoir « maritimisé les esprits », comme le disait votre prédécesseur, peut-être est-il temps et de votre ressort de « maritimer les villes ». Si la France affiche la première façade maritime d'Europe, le développement des potentialités offertes semble surtout se concentrer sur un axe Seine/Nord à travers un réseau d'infrastructures ample et efficace. Pour autant, le développement de l'espace maritime et portuaire français ne se limite pas à cet axe européen intégré. A l'heure d'une grande réforme territoriale, il semble essentiel de favoriser le développement d'autres façades maritimes régionales riches en potentialité. Le Sud-Ouest offre ainsi de nombreuses opportunités de développement : la façade maritime à travers les ports de La Rochelle-Bordeaux-Bayonne possède des caractéristiques favorables à un développement du paysage maritime en lien avec le territoire, dans une dynamique de maritimisation, ou remaritimation des villes. La question de la concurrence par d'autres façades régionales, et notamment la façade marseillaise, a lieu d'être posée, mais Bordeaux possède une potentialité complémentaire à l'offre méditerranéenne : le projet de *refit* de yachts sur le site des bassins à flot. Les formes de radoub uniques, existantes, offrent en effet des infrastructures adaptées au *refit* de yachts de grand volume et leur adaptation ne nécessite pas de grands travaux pouvant nuire au développement de l'habitat sur le secteur des bassins à flot. Alors que le projet a trouvé un consensus parmi les acteurs locaux et régionaux ainsi qu'un appui de l'État, l'avancement du projet et notamment son financement potentiel à travers le CPER semble aujourd'hui à sanctuariser. L'activité de *refit* constitue un potentiel économique fort, notamment à travers le développement de technologies innovantes. Ainsi, afin de garantir de façon définitive et durable le gisement d'emplois que constitue le développement d'activités nautiques sur le site des bassins à flots, elle souhaite connaître les moyens qui vont être mis en oeuvre afin d'assurer le financement de ce projet.

Texte de la réponse

PROJET DE *REFIT* DE YACHTS SUR LE SITE DES BASSINS À FLOT DU PORT DE BORDEAUX



M. le président. La parole est à Mme Sandrine Doucet, pour exposer sa question, n° 782, relative au projet de *refit* de yachts sur le site des bassins à flot du port de Bordeaux.

Mme Sandrine Doucet. Madame la ministre, c'est encore une question aux couleurs du Sud-Ouest : à croire que c'est un véritable territoire de projets ! Je souhaite appeler votre attention et, par votre intermédiaire, celle de M. le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les potentialités en termes d'emplois et de développement d'une politique industrielle maritime et fluviale incluse dans les territoires urbains.

À l'échelle mondiale, c'est le Nord-Ouest européen qui concentre encore les flux, dans un contexte de concurrence mondialisée. La France a longtemps occulté cette concurrence, se réfugiant derrière les chiffres les plus spectaculaires de sa puissance maritime, considérés comme résumant sa politique.

Après avoir « maritimisé les esprits », comme le disait le précédent ministre de la mer, peut-être est-il temps de « maritimiser les villes ». Si la France affiche la première façade maritime d'Europe, le développement des potentialités semble surtout se concentrer sur un axe Seine-Nord, à travers le réseau d'infrastructures.

Pour autant, le développement de l'espace maritime et portuaire français ne se limite pas à cet axe européen intégré. À l'heure d'une grande réforme territoriale, il semble essentiel de favoriser le développement d'autres façades maritimes régionales riches en potentialités. Le Sud-Ouest offre ainsi de nombreuses opportunités de développement : la façade maritime, à travers les ports de La Rochelle, Bordeaux et Bayonne, possède des caractéristiques favorables à un développement du paysage maritime en lien avec le territoire, dans une dynamique de « maritimation », ou de « remaritimation », des villes.

La question de la concurrence par d'autres façades régionales, notamment la façade marseillaise, a lieu d'être posée, mais Bordeaux possède une potentialité complémentaire à l'offre méditerranéenne : il s'agit du projet de *refit*, c'est-à-dire de réfection de yachts, sur le site des bassins à flot. Les formes de radoub, ou cales sèches, y sont uniques et offrent des infrastructures adaptées aux projets de refit de yachts de grand volume. En outre, leur adaptation ne nécessite pas de grands travaux pouvant nuire au développement de l'habitat dans le secteur des bassins à flot.

Alors que le projet a trouvé un consensus parmi les acteurs locaux et régionaux ainsi qu'un appui de l'État, son avancement, et notamment son financement à travers le CPER, semble aujourd'hui encore à sanctuariser.

L'activité de *refit* constitue un potentiel économique fort, notamment à travers le développement de technologies innovantes. Madame la ministre, afin de garantir de façon définitive ce projet, je souhaite connaître les moyens qui vont être dégagés afin d'assurer son financement.

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique.

Mme Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique. Madame la députée Sandrine Doucet, vous abordez un sujet extrêmement important. La réussite des projets portuaires que vous décrivez témoigne bien du démarrage de la « maritimation » des villes autant que des esprits que vous appelez de vos vœux. Nous conservons en mémoire à ce propos le grand discours de Mme Jacqueline Tabarly, malheureusement prononcé dans des circonstances terribles.

J'évoquerai donc la complémentarité plutôt que la concurrence entre les façades, à l'heure où la part portuaire dans les contrats de plan valorise notre engagement pour ces portes d'entrée du territoire. La concurrence n'est en effet pas une valeur : c'est un fait, tandis que la coopération est importante.

Sur la période 2007-2013, près de 355 millions d'euros d'investissements ont été réalisés dans les trois grands ports maritimes de la façade Atlantique : Bordeaux, La Rochelle et Nantes-Saint-Nazaire. Le port de Bordeaux, situé sur



le plus vaste estuaire d'Europe, bénéficie d'une situation privilégiée, au cœur d'un réseau de communication dense et multimodal offrant l'opportunité d'atteindre un marché étendu au sein de l'Europe. Générant plus de 15 000 emplois en Aquitaine, l'activité du port de Bordeaux se caractérise par une politique de développement soutenue menée aux côtés de ses partenaires publics et privés.

En mai dernier, le port de Bordeaux a franchi un nouveau pas décisif pour le développement de son trafic conteneurs en désignant la société Europorte comme titulaire pour l'exploitation des terminaux du Verdon. Cette nouvelle étape dans le développement du port permettra de programmer la relance de l'exploitation du terminal du Verdon, port en eau profonde capable d'accueillir de gros navires, et le développement du trafic conteneurs dans le port de Bordeaux en prévision de la croissance des volumes à destination du Grand Sud-Ouest. Le port a également été récemment sélectionné pour accueillir sur le site de Bassens le chantier de démantèlement complet pour le compte de la marine nationale des bâtiments Jeanne d'Arc et Colbert – les formes de radoub sont effectivement au cœur du projet.

Enfin, le port de Bordeaux poursuit une stratégie réussie d'intégration des interfaces ville-port. Aux côtés de la communauté urbaine et de la mairie de Bordeaux, le Grand port maritime de Bordeaux contribue à l'impulsion de l'activité économique et de l'emploi dans le quartier des bassins à flot à travers une diversité de projets. Ainsi, le port a pour objectif d'implanter des activités industrielles et nautiques, notamment de remotorisation de yachts et de réparation navale, sur le site des bassins à flots, comme vous l'avez souligné, en plus du développement des péniches à quai. Le développement de la réparation de yachts dans les formes d'assèchement, appelées formes de radoub, du Grand port maritime est d'ailleurs l'une des actions phares de la stratégie nationale portuaire lancée en mai 2013.

L'État a soutenu le développement des bassins à flot à travers le plan de relance portuaire, dans le cadre duquel un montant de 2 millions d'euros de subventions aura été attribué fin 2014 pour la revitalisation et l'extension de l'activité nautique des bassins.

En ce qui concerne le futur CPER 2015-2020, les discussions menées avec les collectivités par le préfet de région sont l'occasion d'examiner les projets du port et, en fonction de leur nature et de leur degré de priorité, la manière la plus adéquate de les financer. Je vois qu'il y a accord total pour que tout cela se passe dans de bonnes conditions !

M. le président. La parole est à Mme Sandrine Doucet.

Mme Sandrine Doucet. Je vous remercie, madame la ministre, pour cette réponse qui, je l'espère, va porter ce projet à terme, notamment parce qu'il est créateur de plusieurs centaines d'emplois – on parle de sept cents – qui induisent autant d'emplois tertiaires, surtout dans le domaine de la formation. Cela concerne des métiers en lien avec la formation dispensée dans l'aéronautique, car il existe des points communs entre l'aéronautique et la construction navale. Je vous remercie pour ces avancées dans la construction de ce projet global.